

# **Commission Peuplier**

## **Compte – rendu de la réunion du 22 janvier 2009 qui s’est déroulée à la DRAF de Picardie, sous la Présidence de M. Eric BLANCHET**

### **Etaient présents :**

BACOT François, Propriétaire Forestier – Sylviculteur, membre du groupe de travail peuplier  
SUF - IDF

BAILLET Laurent, Architecte Associé, Agence Actes Architecture

BELLAVOINE Jean-Michel, Exploitant Forestier

BLANCHET Eric, Exploitant Forestier – Scieur et Président de la Commission Peuplier

COLLIN Laurent, Conseiller Forestier à Euro Bois Conseil

COUSSEAU Guillaume, co-Directeur de Groupement Sylvicole de l’Aisne

CRETE Antoine, Pépiniériste

DEHOICHE Yves, Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne – Ardennes  
(CRPF)

DELECLUSE Rémy, Délégué Régional du Comité National pour le Développement du Bois  
(CNDB)

DENEUVILLE Rémy, Pépiniériste

DEPAIX Alban, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord – Picardie (programme  
Transpop 2)

DUPAYAGE Laurent, Coopérative Forestière du Nord (COFNOR)

EVARD Dominique, Direction Régional de l’Agriculture et de la Forêt de Picardie

FRUCHARD Bernard, Pépiniériste

GHEKIERE Marc, Pépiniériste

GLORIE William, Conseil Régional du Nord – Pas de Calais, Direction de l’Environnement,  
de l’Energie et des Déchets

GOUGIS Jean-Marc, Directeur Régional de l’Office National des Forêts de Picardie (ONF)

HAAN – LERUSE Gaëlle, Déléguée de Nord Picardie Bois

JUINO Philippe, Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne – Ardennes  
(CRPF)

LACOSTE François, Architecte Associé, Agence Actes Architecture

MAQUET André, Emballages MAQUET, Président du Syndicat des Industries de  
l’Emballage Léger (SIEL)

MORDOME Jean François, Exploitant – scieur, Entreprise SEIS

MOUSSU Jérôme, CANJAERE S.A

NAUDOT Louis, Dumoulin Bois

NOBECOURT Régis, Exploitant – scieur, Président de l’Union des Scieurs de Peuplier du  
Bassin Picard et Président du Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs de la Somme

PATTE Jean François, Exploitant – scieur

PIRET Bruno, Wood Supply – Papeterie Stora Enso

POLIAUTRE Patrick, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Picardie (CRPF –  
Peuplier)

ROCHER BARRAT Bernard, Directeur Bois Forêt Coopérative

ROUSSET Xavier, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Picardie,  
Secrétaire de Nord Picardie Bois

ROUSSEL Didier, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord – Pas de  
Calais

TRIPETTE Jacques, Exploitant - scieur

WANTE Jean Pierre, Groupement de Gestion et de Productivité Forestière d'Amiens

### **Etaient excusés :**

BES Eric, Exploitant Forestier Scieur (entreprise PETIT SA), Président de Nord Picardie Bois  
de BOISSIEU Philippe, Propriétaire Forestier – sylviculteur

DUCORNET Marc, Scieur

JUNOD Guillemette , Déléguée PEFC Nord Picardie

VAN ASSEL Frédéric, Pépiniériste

VANDROMME Eric, pépiniériste

### **Ordre du jour**

#### Programme Transpop 2 :

1. Un exemple concret d'utilisation du peuplier dans la Construction Bois – intervention de Monsieur Laurent BAILLET, architecte et de Monsieur Laurent LEPAUL, ingénieur bureau d'études.
2. Le procédé Prolin au service de nouveaux débouchés pour le peuplier ? Présentation des expérimentations en cours et des possibilités de développement par Monsieur G. MOUSSU de la société CANJAERE S.A.
3. Quelle stratégie de communication mettre en place (label ?) et avec quels outils ? (Site Internet, participation commune à des salons...)
4. Proposition d'un voyage d'étude de la commission peuplier dans le sud-ouest,
5. Mise en œuvre de ces actions : recrutement d'un chargé de mission aval.

#### L'actualité populicole :

6. L'avenir de l'entreprise Plysorol, bilan des ventes d'automne, la certification PEFC en populiculture, reconduction du dispositif d'aide à la reconstitution des peupleraies sinistrées par la rouille, étude IDF sur les nouveaux cultivars,
7. Questions diverses.

### **Objectifs de cette réunion**

- Définir les axes de développement prioritaires et actions concrètes pour la filière peuplier de Picardie et du Nord – Pas de Calais (travailler de manière collective et transversale entre les acteurs et maillons de cette filière).
- Prendre appui, pour développer ces axes prioritaires, sur le programme Transpop 2 développé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Picardie et du Nord – Pas de Calais : présentation de 2 cas concrets de soutien à la valorisation du bois de peuplier et recherche de nouveaux débouchés.

## Compte-rendu de la réunion

Le président de la Commission, monsieur Eric BLANCHET ouvre la séance et remercie M. Dominique EVRARD, de la DRAF de Picardie pour son accueil. Il excuse les personnes qui n'ont pas pu assister à cette réunion et propose ensuite un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Après avoir exprimé sa satisfaction de voir une assemblée aussi nombreuse et représentative de l'ensemble de la filière il cède rapidement la parole aux différents intervenants.

### Résumé de l'intervention de Monsieur Xavier ROUSSET

Monsieur ROUSSET annonce que le programme européen TRANSPOP 2, programme de dynamisation de la filière peuplier a été définitivement validé le 16 décembre 2008. Monsieur ROUSSET rappelle que ce programme est né d'une réflexion collective parmi les acteurs de la filière. TRANSPOP 2 est un programme qui s'appuie sur une collaboration avec le CARAH, partenaire belge et associe le CRPF de Champagne Ardennes. Ce programme bâti sur les conclusions des réflexions menées depuis 2006 intéresse l'ensemble de la filière peuplier et suppose une forte implication des professionnels tant de l'amont que de l'aval.

Les 4 axes de travail du programme TRANSPOP 2 sont :

- Actualisation des connaissances pour une populiculture performante et durable ;
- Le peuplier et l'environnement ;
- Recherche et développement ;
- Promotion, marketing, communication.

Deux animateurs auront à mettre en œuvre ce programme : Alban DEPAIX, qui a succédé à Guillaume COUSSEAU travaillera sur l'amont de la filière et la structuration des acteurs. Un second animateur sera recruté pour travailler sur l'appui aux entreprises et la recherche de nouveaux débouchés.

Pour conclure il explique que l'implication et le soutien de la filière peuplier dans les 2 projets qui vont être présentés est rendu possible grâce à TRANSPOP 2.

Monsieur Blanchet remercie le CRPF d'avoir associé l'ensemble des acteurs de la filière dans ce programme.

### Résumé de l'intervention de Messieurs Laurent BAILLET ET François LACOSTE de l'agence *Actes Architecture* : « projet de mise en œuvre de peuplier, en structure à Lezennes ».

Monsieur LACOSTE présente l'agence *Actes Architectures*. Celle-ci se distingue par :

- Un intérêt très important et de longue date pour l'utilisation de matériaux renouvelables,
- Une expertise réelle dans l'utilisation du matériau bois (bardage, structure),
- Une sensibilité très forte aux enjeux du développement durable tant du point de vue environnemental que social.

- La réalisation de bâtiments dits « Haute Qualité Environnementale ».

Monsieur BAILLET prend ensuite la parole pour présenter le projet pour lequel la filière peuplier est sollicitée.

La Commune de Lezennes (59) souhaite s'inscrire dans une démarche pertinente de développement durable dans le cadre de la restructuration de la salle polyvalente Grémaux. Elle souhaite non seulement privilégier l'utilisation du matériau bois mais apprécierait que le bois utilisé soit récolté et transformé dans la région. La filière peuplier régionale offre une réponse particulièrement adaptée à ces enjeux.

L'utilisation du peuplier nécessite alors l'emploi de bois massif en petits éléments qui seront assemblés sur le chantier. Cette modification du système constructif entraîne un surcoût par rapport à l'utilisation de pièces standards en bois résineux de type lamellé-collé.

La prise en charge du surcoût sera assurée par TRANSPOP 2 (dans la limite maximum de 15 000 € TTC). En effet, conscient des enjeux concernant notamment l'aval de la filière peuplier, le CRPF a développé dans ce programme un volet important sur les débouchés, la communication et l'appui aux entreprises. Ce volet est travaillé en étroite collaboration avec l'Interprofession Nord Picardie Bois.

Monsieur BAILLET indique que d'autres projets similaires sont à venir. Il souhaite qu'une collaboration efficace et durable avec la filière peuplier s'établisse sous réserve que le projet de LEZENNES montre la capacité de la filière à se mobiliser. Il s'agit également de développer les circuits courts de mobilisation, de transformation et de valorisation du bois régional.

#### Discussion :

Il est souligné que la filière doit se tenir prête à répondre à d'autres demandes. Sa structuration et sa réactivité permettront alors de s'affranchir d'aides publiques dans ce type de projet.

La capacité des transformateurs à répondre à ce type de demande nécessitera de faire des investissements (séchoir...). Cela ne doit pas être un frein compte tenu que la filière affiche sa volonté de trouver de nouveaux débouchés. Il y a un cap à franchir.

#### **Résumé de l'intervention de Monsieur Jérôme MOUSSU responsable de la société CANJAERE**

Située dans le département des Ardennes, la société CANJAERE a axé depuis plusieurs années son développement vers l'usinage et le traitement des bois destinés à des utilisations extérieures (bardage, terrasse...). Elle applique différents types de traitements adaptés aux essences et conditions extérieures, dont le procédé *PROLIN*.

La société est en contact avec le CRPF de Champagne Ardennes afin de se procurer des échantillons de différents cultivars de peuplier. La société CANJAERE souhaite réaliser des expérimentations en vue de l'application du procédé *PROLIN* sur cette essence (cfr discussion).

Monsieur MOUSSU espère que ces travaux d'expérimentation donneront des résultats intéressants. La Société CANJAERE pourrait alors envisager l'industrialisation de ces produits.

Discussion :

Les explications sur les traitements appliqués à différents bois par la société CANJAERE focalisent le débat sur les aspects environnementaux des bois traités.

Il y a une forte inquiétude face aux traitements utilisant des éléments métalliques (cuivre, chrome, arsenic) aux effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Sont évoqués alors les autres formes de traitement : bois modifié thermiquement et oléothermie.

Monsieur MOUSSU indique que le traitement des bois grâce aux formulations chimiques actuelles garantit une utilisation du matériau bois sous certaines conditions. Sans ces traitements, d'autres matériaux que le bois seraient mis en œuvre, avec un impact sur l'environnement peut-être plus important.

Monsieur BLANCHET soulève le problème des longueurs demandées : des planches de peuplier de 4 mètres de long et plus, subiront, avec certitude, d'importantes déformations. Ce n'est donc pas la peine de se lancer dans des expérimentations en sachant que le produit final ne peut répondre aux exigences de départ. C'est la nature qui dicte ses possibilités et non pas la mode et les marchés.

Monsieur MOUSSU explique que ce n'est pas tant des critères techniques qui commandent les longueurs mais les mentalités. Cela ne doit donc pas empêcher d'expérimenter le peuplier. Si les résultats sont concluants, il sera alors possible de tenter de proposer des bardages dans des longueurs différentes. Si l'on ne propose pas d'autres produits, les mentalités n'évolueront pas ou très lentement.

Monsieur BLANCHET explique qu'il ne sera pas possible de scier du peuplier en 4 mètres, ni de concurrencer le résineux. Le peuplier est une essence moins homogène et les coûts de sciages sont donc plus élevés que pour du résineux. La longueur maximale que l'on pourrait atteindre en peuplier serait du 2,5 m.

Monsieur GLORIE propose aux professionnels de la filière peuplier de faire un choix stratégique : économique ou environnemental. ! Monsieur BLANCHET explique que ce choix ne reviendra pas à la profession mais bien aux consommateurs, qui au final orienteront la production par leurs demandes.

**Résumé de l'intervention de Monsieur Alban DEPAIX : « promotion et la communication de la filière peuplier »**

Monsieur DEPAIX souligne en introduction qu'un important travail de réflexion (Réunion du 29 novembre 2006, réunion du groupe de travail « promotion-communication » le 26 avril 2007) a été mené depuis 2006 par les acteurs de la filière peuplier régionale concernant les enjeux et l'intérêt de communiquer vers différents publics cible.

Cette réflexion avait abouti à des besoins et des objectifs clairement identifiés :

- Communiquer auprès des « groupes de pression »  
*Objectif : améliorer l'image de la populiculture*
- Communiquer et faire la promotion du bois de peuplier auprès des professionnels et des consommateurs  
*Objectif : améliorer l'image et faire connaître le bois de peuplier et ses potentialités d'utilisation*
- Faire communiquer les acteurs de la filière entre eux  
*Objectif : créer et développer une véritable synergie entre les acteurs de la filière*

Alban DEPAIX explique donc que sur la base de ces travaux et grâce à la validation de TRANSPOP 2, il est désormais possible de passer à la réalisation d'actions concrètes. Il s'agit de ne pas tarder car le délai est de 3 ans (durée restante du programme TRANSPOP 2). Le calendrier proposé est :

- 2009 : mise en place d'un groupe de travail, définition des axes de communication (quels messages, quels supports et circuits de diffusion), réalisation des supports. Diffusion dès le mois de septembre (participation à des salons...).
- 2010 : poursuite des travaux engagés, définition et mise en œuvre des axes de progrès.
- 2011 : poursuite de la campagne de communication et dès le second semestre de l'année évaluation globale des actions réalisées.

Il souligne qu'une campagne de promotion efficace doit s'appuyer sur une stratégie de communication solide et animée sur le long terme. Les actions isolées ayant peu d'incidence. Compte tenu de cette observation, de la diversité des messages (amélioration de l'image de la populiculture ainsi que du bois de peuplier, promotion d'un matériau naturel...) et des cibles (architectes, grand public, groupes de pression...), les actions à réaliser doivent s'organiser autour d'un fil conducteur. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un label. Par contre une telle démarche exige un consensus autour d'un cahier des charges précis, à définir. La démarche à construire devra tenir clairement compte du fait qu'un label renvoi de facto sur des critères de qualité.

Alban DEPAIX évoque ainsi l'idée d'un label qui mettrait l'accent sur l'origine (essence régional) et les savoir-faire locaux (Présence de longue date de transformateurs dans la région).

Les membres de la commission sont alors invités à se prononcer sur ces idées.

#### Discussion :

Monsieur Laurent COLLIN informe la Commission que l'association *Propopulus* a été récemment créée à l'initiative de la Chambre Syndicale du Peuplier. L'association mène actuellement des réflexions avec des partenaires industriels de France et d'Europe pour mettre en place une stratégie de communication concernant l'image du bois de peuplier. Sur cet aspect il serait donc judicieux de se rapprocher des structures nationales ; d'autant plus que ce sujet n'est pas une exclusivité nord picarde mais bien une problématique nationale.

Quelle est la direction que souhaite prendre la filière. Communication sur le bois, sur ses savoir-faire...? Quoi qu'il en soit si la filière s'appuie sur les valeurs du développement durable pour faire sa promotion, il faut les assumer.

Monsieur Jean François MORDOME évoque son cas avec sa « marque » *blond de Picardie*. Cette initiative, créée pour valoriser la qualité des peupliers de la région a déjà montré sa pertinence auprès de divers clients. Il souligne qu'une initiative doit, pour fonctionner, bénéficier d'une diffusion efficace et soutenue dans le temps.

La certification PEFC doit être prise en compte dans le cadre d'une démarche qualité.

Monsieur André MAQUET exprime son attachement à un produit régional et valoriser sur place. Egalement très sensible aux enjeux environnementaux, il insiste sur la nécessité de (re)développer les circuits courts. La filière peuplier a, selon lui, une vraie carte à jouer à ce niveau. Sa promotion devrait s'appuyer largement sur une demande sociétale attentive aux produits dits « du terroir ».

Monsieur Eric BLANCHET pour conclure, insiste sur le fait que l'échelle nationale est la plus pertinente en ce qui concerne la communication concernant l'image du peuplier, ses méthodes de gestion et ses qualités en tant que matériau. Par contre, pour ce qui est de la promotion de produits (origine, qualité, ...), l'échelle régionale semble plus appropriée.

## PLYSOROL

La possibilité d'obtenir des informations détaillées sur la santé de l'entreprise n'est permise que dans le cas où quelqu'un se positionne clairement en tant que repreneur potentiel. Alban DEPAIX a rédigé une note sur le sujet (voir annexes).

## PEFC et le peuplier

Au vu des requêtes formulées par les professionnels lors de la précédente réunion de la Commission peuplier, en ce qui concerne le renouvellement du référentiel de PEFC France et son adaptation éventuelle aux Peupleraies, la Picardie pourrait, en relation étroite avec le niveau national, être région pilote sur cette thématique. Cette information doit encore être validée et acceptée. En pièce jointe, une note rédigée par Guillemette JUNOD, Déléguée de PEFC Nord – Picardie.

## Relevé de décisions

Lors de cette réunion, il a été décidé de :

1) Mettre en place un **groupe de travail « promotion – communication »**. Les objectifs de ce groupe de travail seront de définir :

- Les publics à atteindre (sensibiliser, informer) en priorité ;
- L'échelle de promotion souhaitée Le type d'outils de communication à mettre en place et leur nombre ;

- Le choix d'un slogan et d'un label. Les premiers outils de communication devront être édités pour septembre 2009.

2) De favoriser la **circulation de l'information** entre les maillons de la filière pour être les plus réactifs possible et répondre rapidement à des demandes d'entreprises ou d'architectes : rester en relation étroite avec le Comité National pour le Développement du Bois, « Actes Architecture » et CANJEARE dans un premier temps.

3) D'assurer une veille technique sur de nouveaux débouchés possibles.

4) De recruter, dès la réception de la notification officielle de l'Europe, un chargé de mission qui, dans le cadre du programme TRANSPOP, travaillera sur l'accompagnement des entreprises et la recherche de nouveaux débouchés.

### **Annexes :**

- Présentations power point
- Note sur Plysorol
- Listing avec les noms et coordonnées des membres de la Commission
- Note PEFC